

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 20 novembre 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de sport

NOR : SPOR1732236A

Par arrêté de la ministre des sports en date du 20 novembre 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de sport en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Le nombre de postes offerts est fixé à 41.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du mardi 22 mai 2018.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 1^{er} décembre 2017.

La date de clôture des inscriptions est fixée au mardi 2 janvier 2018, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie électronique sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/>.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription/> ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les formulaires d'inscription devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mardi 2 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement, SD1C, « PS Sauvadet 2017 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout formulaire incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les candidats devront établir un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) conforme au modèle disponible sur le site internet des ministères sociaux à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription/>.

En cas d'impossibilité matérielle de télécharger le document par voie télématique, les candidats pourront demander à le recevoir, en formulant une demande à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les candidats devront transmettre par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en cinq exemplaires recto/verso et agrafés, au plus tard le 2 janvier 2018, à minuit, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement, SD1C, « PS Sauvadet 2017 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.